

Introduction

Les cinq formats de communication MARC 21, soit le *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*, le *Format MARC 21 pour les données bibliographiques*, le *Format MARC 21 pour les données sur les fonds*, le *Format MARC 21 pour les données de classification* et le *Format MARC 21 sur les renseignements communautaires*, constituent des normes largement utilisées pour la représentation et l'échange de données lisibles par machine de renseignements bibliographiques, d'autorité, de fonds, de classification et de données pour les renseignements communautaires.

Une notice MARC comprend trois éléments : la structure de la notice, la désignation du contenu et le contenu des données de la notice.

La **structure de la notice** représente la mise en oeuvre de la norme internationale *Format pour l'échange d'information* (ISO 2709) et de son équivalent aux États-Unis la *Bibliographic Information Interchange* (ANSI/NISO Z39.2).

La **désignation de contenu**, soit les codes et les conventions établis explicitement pour identifier et préciser davantage les éléments de données dans une notice et pour prendre en charge la manipulation de ces données, est définie par chacun des formats MARC.

Le **contenu** des éléments de données d'une notice MARC est habituellement défini par des normes qui ne font pas partie des formats. Citons comme exemple la *Classification de la Bibliothèque du Congrès* (LCC), la *Classification décimale Dewey* (CDD) ou tout autre système de classification employé par l'organisme responsable de la création de notices. Le contenu de certains éléments de données codés est défini dans les formats MARC, par exemple, le *Guide*, les *zones 00*, la *sous-zone \$w* dans les zones de rappel 4XX et 5XX.

Le *Format MARC 21 pour les données de classification : comprenant les lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu* définit les codes et les conventions (les étiquettes, les indicateurs, les codes de sous-zones et les valeurs codées) qui identifient les éléments de données des notices de classification MARC. Le présent document est destiné au personnel affecté à la création et au maintien des notices de classification, à la publication des systèmes de classification à partir de données lisibles par une machine, ainsi que ceux qui participent à la conception et à l'entretien des systèmes servant à la communication et au traitement des notices de classification. Une section de la documentation intitulée *conventions particulières à un système* décrit les pratiques de codage qui se rapportent aux deux principaux systèmes de classification, soit la *Classification de la Bibliothèque du Congrès* et la *Classification décimale Dewey*.

Les données de classification peuvent être utilisées dans des systèmes de repérage de catalogue public en ligne, des systèmes en ligne pour les classificateurs de bibliothèques, par exemple, pour la classification assistée par ordinateur, des systèmes servant au maintien et au développement des tables générales de classification, à la validation des indices de classification attribués aux notices bibliographiques et aux liaisons avec les notices d'autorité MARC. Lorsque cela était possible, les éléments de données de classification ont été conçus de manière à être générales, c.-à-d., qu'elles peuvent être utilisées dans n'importe quel système de classification. Des caractéristiques d'éléments de données ont été conçues afin que ceux-ci puissent s'adapter aux deux principaux systèmes de classification actuellement utilisés aux États-Unis : la *Classification de la Bibliothèque du Congrès* et la *Classification décimale Dewey*.

PORTÉE DU FORMAT DE CLASSIFICATION

Le *Format MARC 21 pour les données de classification* a été conçu pour transmettre les renseignements concernant les indices de classification et les libellés qui leur sont associés. Le système de classification identifié dans la sous-zone \$a (Code du système de classification) de la zone 084 (Système de classification et édition) constitue la source des renseignements.

Introduction

Types de notices de classification

Les notices de classification MARC se distinguent de tous les autres types de notices MARC par la présence du code «w» (Données de classification) de la position 06 (Type de notice) du *Guide*. Le *Format MARC 21 pour les données de classification* caractérise davantage les trois types de notices de classification contenues dans la position 06 (Type de notice) de la zone 008.

■ Notice de table générale

Une notice de données de classification dont la zone 153 (Indice de classification) renferme un indice unique ou une séquence d'indices de classification provenant d'une table générale en soi, y compris un indice qui a été construit grâce à l'application des instructions d'ajout (008/06, code «a»).

■ Notice de table auxiliaire

Une notice de données de classification dont la zone 153 renferme un indice unique ou une séquence d'indices de classification provenant d'une table auxiliaire. Ces indices ne peuvent habituellement pas être autonomes et ont pour but d'être ajoutés à un indice de base afin de former un indice de classification synthétisé (008/06, code «b»).

■ Notice de terme d'indexation

Une notice dont la zone 1XX renferme un terme explicatif général dans la zone 154 (Terme d'indexation générique) qui représente un concept qui n'est pas lié à un indice unique ou une séquence d'indices de classification (008/06, code «c»).

Types d'indices

La notice de classification MARC est une notice d'autorité qui se rapporte aux indices de classification et au libellé contenus dans la zone 153 (Indice de classification). Les indices de classification et leurs libellés peuvent également apparaître dans les zones 453 (Rappel d'indice invalide) et 553 (Rappel d'indice valide). Les notices de **Terme d'indexation uniquement** renferment un terme d'indexation dans la zone 154 (Terme d'indexation générique) plutôt qu'un indice de classification et son libellé dans la zone 153. Trois types d'indices de classification sont définis dans le format de classification et identifiés dans 008/07 (Type d'indice de classification).

■ Indice unique

Un indice de classification unique est composé d'un seul indice de classification. Ses composantes peuvent être contenues dans une sous-zone unique ou reproductible †a (Indice unique ou premier élément d'une séquence d'indice) d'une notice.

■ Séquence d'indices définis

Une séquence d'indices définis consiste en une suite d'indices de classification dont le premier indice est contenu dans la sous-zone †a et le dernier dans la sous-zone †c (Dernier indice d'une séquence). Les indices compris entre le premier et le dernier élément sont définis par une table auxiliaire ou un sous-classement distincts.

■ Séquence d'indices sommaires

Une séquence d'indices sommaires consiste également en une séquence d'indices de classification incluant un premier et le dernier indice. Le libellé contenu dans la sous-zone †j (Libellé) résume un sujet qui est représenté par la séquence d'indices dans les sous-zones †a et †c. Une séquence d'indices sommaires n'est pas définie par une table auxiliaire ou un sous-classement distinct. Les indices compris dans la séquence sont habituellement définis séparément par leur propre notice.

Utilisation des indices de classification dans les notices bibliographiques et d'autorité

Les indices de classification peuvent être compris dans les notices des zones 053 (Indice de classification de la Bibliothèque du Congrès) et 083 (Indice de classification décimale Dewey) des notices d'autorité MARC, ainsi que dans les zones 050-09X du format bibliographique.

Les indices de classification peuvent être valides, invalides ou, partiellement valides s'il s'agit de

séquences d'indices.

Un indice de classification **valide** peut être utilisé seul ou avec d'autres lettres ou chiffres dans une notice bibliographique ou d'autorité. Lorsqu'il s'agit d'une séquence d'indices, une portion peut être utilisée dans une notice bibliographique.

De plus, un indice qui a été synthétisé en appliquant correctement une table auxiliaire, un sous-classement interne ou des instructions d'ajout à un indice unique ou à une séquence d'indices est présumé valide et il peut être utilisé dans une notice bibliographique ou d'autorité.

Un indice de classification peut ou ne peut pas être créé pour les indices synthétisés ou les indices compris dans une séquence d'indices.

Les indices de classification **partiellement valides** d'une séquence d'indices requièrent que seuls le premier élément ou le dernier élément de la séquence soient valides. Seule la portion valide peut être utilisée dans la notice bibliographique ou d'autorité.

Un indice de classification **invalide** ne peut être utilisé dans une notice bibliographique ou d'autorité. Cependant, une notice de classification peut être créée pour un indice invalide lorsque l'information du renvoi ne peut être communiquée à l'aide d'un simple rappel, zone 453, car il exige une note de renvoi plus détaillée. Les indices invalides contenus dans une zone 153 d'une notice invalide ou dans une zone 453 (Rappel d'indice invalide) ne peuvent être utilisés dans les notices bibliographiques ou d'autorité.

Zones de données de classification requises

Une notice de données de classification doit au moins renfermer les zones suivantes.

- 008 Éléments de données de longueur fixe
- 084 Système de classification et édition
- 153 Indice de classification
- ou**
- 154 Terme d'indexation générique

COMPOSANTES D'UNE NOTICE DE CLASSIFICATION

Description des parties d'une notice

Une notice de classification MARC comprend trois composantes majeures : le *Guide*, le *Répertoire* et les *zones de longueur variable*. L'information qui suit résume la structure d'une notice MARC.

Le document *Spécifications MARC 21 pour la structure des notices, les jeux de caractères et le média d'échange* fournit de plus amples informations.

■ **Guide**

Le *Guide* présente des éléments de données qui fournissent les renseignements nécessaires au traitement de la notice et renferment des indices ou des valeurs codées identifiées par les positions de caractères qui leur correspondent.

Ces éléments occupent la première zone d'une notice MARC d'une longueur fixe de 24 positions de caractères.

■ **Répertoire**

Le *Répertoire* est composé d'une suite d'entrées comprenant l'étiquette, la longueur et l'adresse de début de chaque zone de longueur variable de la notice. Chaque entrée comprend 12 positions de caractère. Les entrées du *Répertoire* des zones de contrôle de longueur variable sont placées en premier et organisées selon l'étiquette par ordre croissant numérique. Viennent ensuite les entrées de données de longueur variable qui sont organisées par ordre ascendant selon le premier caractère de l'étiquette. La séquence stockée des zones de données de longueur variable d'une notice ne correspond pas nécessairement à l'ordre des entrées correspondantes du *Répertoire*. Les étiquettes en double se distinguent seulement par l'emplacement de leurs zones respectives dans la notice. Le

Introduction

Répertoire se termine par un caractère terminateur de zone (soit le caractère ASCII 1E hexadécimal).

■ Zones de longueur variable

Les données dans une notice de classification MARC sont organisées en **zones de longueur variable**, chacune identifiée par une étiquette numérique à trois caractères qui est stockée dans l'entrée au *Répertoire* de la zone. Chaque zone se termine par un caractère de fin de zone. La dernière zone de longueur variable dans une notice se termine par un caractère de fin de zone et un caractère de fin de notice (soit le caractère ASCII 1D hexadécimal).

Il existe deux types de zones variables.

● Zones de contrôle variables

Les zones 00X représentent les zones de contrôle variables. Ces zones sont identifiées par une étiquette dans le *Répertoire*, mais elles ne contiennent ni position d'indicateurs ni codes de sous-zones. La structure des zones de contrôle de longueur variable est différente de celle des zones de données de longueur variable. Elles peuvent renfermer un seul élément de données ou une suite d'éléments de données de longueur fixe identifiés par leur position de caractère relative.

● Zones de données variables

Il s'agit des autres zones de longueur variable définies dans le format. En plus d'être identifiées par une étiquette de zone dans le *Répertoire*, les zones de données de longueur variable renferment deux **positions d'indicateur** au début de chaque zone ainsi qu'un **code de sous-zone** à deux caractères qui précède chaque élément de données dans une zone.

Les **zones de données** variables sont regroupées en blocs selon le premier caractère de l'**étiquette**, qui identifie la fonction des données dans la notice. Le type d'information contenu dans la zone est identifié par le reste de l'étiquette.

0XX	Numéros et codes
1XX	Indices de classification et termes
2XX	Renvois complexes « voir »
3XX	Renvois complexes « voir aussi »
4XX	Rappels d'indices invalides
5XX	Rappels d'indices valides
6XX	Zones de notes
70X-75X	Zones de termes d'indexation
76X	Zones d'élaboration d'indices

Lorsque les zones renferment des indices de classification, des renvois et des rappels, les deux derniers caractères de l'étiquette sont les mêmes. (153, 253, 353, 453, 553)

153	Indice de classification
253	Renvoi complexe « voir »
353	Renvoi complexe « voir aussi »
453	Rappel d'indice invalide
553	Rappel d'indice valide

Quant aux blocs 1XX, 4XX et 5XX, certains parallèles sont habituellement conservés en rapport avec la désignation du contenu dans le codage des sous-zones.

Les deux types de désignateur de contenu suivant sont utilisés dans les zones de données de longueur variable.

Positions d'indicateurs

Les deux premières positions de caractères dans les zones de données variables renferment des

valeurs permettant d'interpréter ou de compléter les données que l'on retrouve dans la zone. Les valeurs des indicateurs sont interprétées de façon distincte, c'est-à-dire que la signification n'est pas attribuée aux deux indicateurs pris ensemble. Les valeurs de l'indicateur peuvent être représentées par des caractères alphabétiques en minuscules ou en chiffres. Un blanc (ESPACE ASCII), représenté dans le présent document par « *b* » ou « *#* », est utilisé pour une position d'indicateur non définie. Lorsqu'une position d'indicateur est définie, il est possible d'attribuer une signification au blanc ou ce dernier peut tout simplement signifier qu'aucune indication n'est fournie.

Codes de sous-zones

Deux caractères qui distinguent les éléments de données dans une zone qui nécessite une manipulation particulière. Un code de sous-zone consiste en un séparateur (ASCII 1F hexadécimal) qui est représenté dans le présent document par « *‡* » ou « *\$* » suivi de l'identificateur de l'élément de données. Les identificateurs d'éléments de données peuvent être représentés par un caractère alphabétique en minuscule ou un chiffre. Les codes de sous-zones sont définis séparément dans chaque zone; cependant, une certaine similitude de signification est conservée dans la mesure du possible, par exemple, dans les zones 153, 453 et 553. Les codes de sous-zones sont définis aux fins d'identification et non pas de répartition. L'ordre des sous-zones est habituellement dicté par les normes relatives au contenu des données comme le système de classification en tant que tel.

Notices de classification comportant différents systèmes d'écriture

Une notice de classification MARC peut contenir des *données* présentées sous différents systèmes d'écriture. Il se peut qu'un alphabet soit considéré comme étant le principal pour le *contenu des données* de la notice même si d'autres systèmes sont également utilisés pour représenter le contenu des données.

(N.B. : La table de caractères ASCII est utilisée pour les éléments structuraux de la notice, dont la plupart des codes sont également entrés d'après la séquence de caractères ASCII). L'Annexe C présente les modèles généraux de données en différents systèmes d'écriture et comprend plusieurs exemples de notices complètes.

Répétition des zones et des sous-zones

En théorie, toutes les zones et les sous-zones peuvent être répétées. Par contre, la nature des données empêche souvent leur répétition. Par exemple, une notice de classification peut comprendre qu'une seule zone 1XX. Le format précise si chaque zone et chaque sous-zone peuvent être répétées ou non.

Caractère de remplissage et valeurs associées

Le caractère de remplissage (ASCII 7C hexadécimal), représenté dans le présent document par une barre verticale (|), peut être utilisé pour les notices de classification dans la zone 008, et dans la sous-zone de contrôle *‡w* des zones 453 et 553 (Rappel d'indice invalide et valide). Un caractère de remplissage ne peut être utilisé dans le *Guide*, les étiquettes, les indicateurs ou dans les codes de sous-zones. L'utilisation du caractère de remplissage dans une notice de classification indique que le format précise le code à utiliser, mais le créateur de la notice a décidé de ne pas lui fournir de code.

Le code « *n* » (Sans objet) est défini pour plusieurs positions codées afin d'indiquer que la caractéristique définie par la position ne s'applique pas à un type particulier d'indice ou de notice.

Constantes d'affichage

Une constante d'affichage est un terme, un syntagme, une convention d'espacement ou de ponctuation qui peuvent être générés par le système en vue de présenter visuellement les données dans une notice de sorte que les utilisateurs les comprennent plus facilement. Dans le format de classification, on peut utiliser des étiquettes de zones, des codes de sous-zones (p. ex., les sous-zones *‡c*, *‡z*), des valeurs d'indicateurs (p. ex., la zone 684 (Note d'instructions auxiliaires), premier indicateur, type de note) et des valeurs codées (p. ex., la sous-zone de contrôle *‡w/0*, Relation spéciale) pour produire des termes particuliers, des syntagmes ainsi que des espacements ou des conventions de ponctuation lors de l'affichage de la notice. L'utilisation des constantes d'affichage est déterminée par chaque organisme ou système. On trouve des exemples de constantes

Introduction

d'affichage dans les descriptions de zones des sections *Conventions particulières à un système* et *Conventions d'entrée des données*. La convention générale pour afficher un code de sous-zone comme un espace lorsqu'on affiche une notice n'est pas précisée dans les exemples de constantes d'affichage.

Responsabilité à l'égard du contenu de la notice

Le *Format MARC 21 pour les données de classification* sert à véhiculer tous les types de données de classification d'un organisme. En général, on peut déterminer les responsabilités en ce qui a trait au contenu des données, à la désignation du contenu et à la transcription des données à l'intérieur d'une notice MARC en examinant la zone indiquée dans la section **organismes responsables** ci-dessous.

Organismes responsables

Pour les *notices non modifiées*, l'organisme identifié comme étant la source de catalogage originale dans la sous-zone Ꞥa de la zone 040 est responsable du contenu de la notice. L'organisme qui agit à titre d'organisme de transcription dans la sous-zone Ꞥc de la zone 040 est responsable de la désignation du contenu et de la transcription des données.

Certains éléments de données attribués par certains organismes faisant autorité qui détient la liste ou les règles sur lesquelles les données sont basées (p. ex., la zone 750, Terme d'indexation – Noms communs). Un organisme qui utilise un élément de données d'un organisme faisant autorité doit utiliser la liste ou les règles de cet organisme qui sont spécifiques aux éléments de données. Ces listes ou règles sont particulièrement identifiées dans les descriptions des éléments de données. La responsabilité du contenu des éléments de données revient à l'organisme identifié dans les sous-zones Ꞥa et Ꞥd de la zone 040.

D'autres éléments de données sont définis dans le format comme étant attribués exclusivement par un seul organisme, par exemple, la zone 010 (Numéro de contrôle de la Bibliothèque du Congrès). L'organisme est toujours responsable du contenu des éléments qu'il désigne. La désignation du contenu et la transcription des données peuvent être effectuées par un autre organisme identifié dans la sous-zone Ꞥc de la zone 040.

ORGANISATION DU PRÉSENT DOCUMENT

Parties principales

Le *Format MARC 21 pour les données de classification* consiste en un énoncé abrégé des désignateurs de contenu suivi d'une présentation détaillée de chaque désignateur de contenu. Les zones de contrôle variables sont réparties selon l'ordre des étiquettes de zones (001-008) après les descriptions du *Guide* et du *Répertoire*. Les zones de contrôle variables se présentent selon la répartition suivante afin que les zones qui partagent des fonctions communes soient regroupées.

- Numéros et codes
- Indices de classification et termes
- Zones de rappels et de renvois
- Zones de notes
- Zones de termes d'indexation
- Zones d'élaboration d'indices
- Emplacement et accès électroniques

Les annexes du présent document fournissent des renseignements concernant plusieurs sous-zones de contrôle (Annexe A), des exemples de notices complètes (Annexe B), des exemples de notices comportant différents systèmes d'écriture (Annexe C), un glossaire des termes utilisés dans le présent document (Annexe D), la liste des modifications apportées au format depuis la dernière édition ou mise à jour (Annexe E) et une liste des sources des codes des organismes (Annexe F).

Sections de renseignements généraux

Afin d'éviter les répétitions, nous avons prévu des sections de renseignements généraux pour les groupes de zones qui sont pourvues de caractéristiques communes. Ces sections de renseignements généraux procurent des instructions concernant les désignateurs de contenu qui sont communs à chaque zone du groupe. La description de chacune des zones se rapporte à la section de renseignements généraux qui correspond au groupe.

La section *X53 Renseignements généraux* porte sur les *Indices de classification*. Cette section de renseignements généraux fournit des instructions concernant les désignateurs de contenu qui sont communs aux indices de classification, qu'ils soient utilisés dans une zone d'indice de classification 153 ou dans une zone de rappel 453 ou 553. La description de chaque zone d'indice de classification se rapporte à la section de renseignements généraux X53.

Une section *Zones de rappel et de renvoi – Renseignements généraux* décrit l'utilisation des différentes zones de notes de renvoi et de rappel en construisant des affichages de renvois à partir de ces zones. Elle fournit également des instructions concernant l'application des sous-zones †i, †t et †w dans les zones de rappel 453 et 553. La description de chacune des zones de notes de renvoi renferme des instructions détaillées concernant les désignateurs de contenu de la zone. L'utilisateur doit se référer à la section *Zones de rappels et de renvois – Renseignements généraux* uniquement pour la description de l'affichage des renvois. Les descriptions 453 et 553 se rapportent aux sections *X53* et *Zones de rappels et de renvois – Renseignements généraux* en ce qui concerne les instructions pour les désignateurs de contenu.

De plus, le format inclut plusieurs sections de renseignements généraux visant à résumer des blocs de zones. Il s'agit des sections suivantes : 00X (Zones de contrôle), 008 (Éléments de données de longueur fixe), 1XX (Indices de classification et termes), 01X-08X (Numéros et codes), 6XX (Zones de notes), 70X-75X (Zones de termes d'indexation) et 76X (Zones d'élaboration d'indices).

Composantes des descriptions détaillées

Une description détaillée comprend habituellement six parties : une liste des désignateurs de contenu, la définition et la portée des positions de caractère et des zones, des lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu appuyées d'exemples, un protocole d'entrée des données et un historique des désignateurs de contenu.

La zone de la **liste des désignateurs de contenu** indique :

- le nom des désignateurs de contenu
- le code indiquant si une zone ou sous-zone peut être répétée ou non répétée (R ou NR)

Quant au *Guide* et aux zones de contrôle de longueur variable, la liste fournit le **nom** des positions de caractère et toute valeur codée définie. S'il s'agit de zones de données de longueur variable, la liste donne le nom des positions d'indicateur et toute valeur codée définie ainsi que le nom des codes de sous-zone et toute valeur codée définie. Pour toutes les zones de longueur variable, le **code de répétition ou de non-répétition** au niveau de la zone précise si on peut les répéter dans une notice. Pour les zones de données de longueur variable, le code de sous-zone de répétition ou de non-répétition précise si on peut répéter le code de sous-zone dans une zone.

La zone de **positions de caractère** ou la zone de **définition et portée de la zone** décrit le contenu d'une position de caractère ou d'une zone, la convenance de son usage dans certains genres de notices bibliographiques. Elle procure également d'autres renseignements, comme la possibilité de répéter la zone dans des circonstances particulières, l'utilisation des listes ou des règles requises pour formuler les données, etc.

La section **lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu** décrit le contenu et la portée de chaque valeur codée, indicateur ou code de sous-zone et fournit d'autres renseignements, comme la pertinence de leur utilisation et la possibilité de les répéter dans certains cas. Les valeurs

Introduction

codées et les codes de sous-zones de cette section sont représentés en ordre alphabétique et numérique. Des exemples démontrant l'utilisation du désignateur de contenu sont fournis immédiatement après sa description. Ces exemples illustrent l'application d'une désignation de contenu MARC particulière. Les données peuvent être plus ou moins complètes qu'elles ne le seraient lors des pratiques réelles de catalogage. Dans certains cas, des décisions relatives aux politiques devront être prises concernant l'application d'une désignation de contenu MARC. De plus, d'autres modifications pourraient être requises, particulièrement en ce qui concerne les tables générales de la *LCC*, afin d'enregistrer les données au-delà de ce qui a été fait dans le présent document.

La section **conventions particulières à un système** décrit la méthode d'introduction des données qui s'applique uniquement à des systèmes de classification particuliers, telle qu'elle est identifiée par le code du cadre de classification dans la zone 084 (Système de classification et d'édition). Les exemples incluent les équivalents de la terminologie spécifique au cadre dans le système MARC, les constantes d'affichage et les conventions d'entrée des données applicables uniquement à des cadres particuliers.

La section **conventions d'entrée des données** procure une orientation générale pour l'application des désignateurs de contenu et autres aspects tels que la ponctuation, l'espacement et l'utilisation des constantes d'affichage.

La section **historique des désignateurs de contenu** énumère les modifications importantes apportées aux désignateurs de contenu. On y retrouve les types de modifications suivantes :

- désignateurs de contenu nouvellement définis qui produisent un effet sur la cohérence du codage à l'intérieur d'une notice;
- codes et valeurs redéfinis;
- modifications apportées aux codes et aux valeurs afin d'assurer la cohérence des spécifications MARC;
- modifications apportées quant à la possibilité de répéter une zone ou une sous-zone lorsque celle-ci produit un effet sur la cohérence de la notice;
- restructuration;
- désignation de contenu périmée. Les désignations de contenu périmées anciennement définies dans un seul format sont désignées [*USMARC seulement*] ou [*CAN/MARC seulement*]; les documents non marqués ont été définis dans les deux formats.

Dans les formats MARC, on doit distinguer les désignateurs de contenu **périmés** et **supprimés**. Un désignateur de contenu **périmé** peut avoir été utilisé dans des notices MARC et peut encore apparaître dans les notices créées avant la date à laquelle on l'a mis hors d'usage. Les désignateurs de contenu périmés ne sont pas utilisés dans les nouvelles notices. On enregistre le désignateur de contenu périmé dans la section *Historique des désignateurs de contenu*. On y retrouve des instructions quant à la désignation du contenu de la conversion rétrospective des notices qui comportent des éléments de données qui auraient été identifiés par le désignateur de contenu périmé. Un désignateur de contenu **supprimé** n'est pas enregistré dans la section de l'historique et il n'apparaîtra plus dans la documentation MARC. On peut supprimer du format un désignateur de contenu qui a été réservé dans le système MARC, mais qui n'a pas été défini, ou un désignateur de contenu qui a été défini et dont on a la certitude qu'il n'a jamais été utilisé. Un désignateur de contenu supprimé peut être défini de nouveau dans un format.

Conventions typographiques

Dans le présent document, voici les conventions typographiques utilisées.

- 0** – Le symbole graphique « **0** » représente le chiffre zéro dans les étiquettes, les positions de caractère fixes, les positions d'indicateur et à d'autres endroits où on utilise des caractères numériques. Il faut faire la distinction entre ce caractère et la lettre majuscule « **O** » dans les exemples ou les textes.
- ␣, #** – Les symboles graphiques « **␣** » ou « **#** » servent à indiquer un blanc dans les zones codées et dans d'autres situations particulières où la présence d'un blanc pourrait être ambiguë. (Dans la

majorité des exemples textuels, le blanc est représenté de la façon habituelle, par l'absence d'un caractère.)

- ‡, \$ – Les symboles graphiques « ‡ » ou « \$ » servent de séparateur dans un code de sous-zone. Dans un texte, on l'utilise pour faire allusion aux sous-zones, par exemple la *sous-zone ‡a*.
- / – La barre oblique et le numéro de la position de caractère servent à exprimer des positions de caractère particulières du Guide, du Répertoire, de la zone 008 et de la sous-zone ‡w, par ex., Guide/06, ‡w/0.
- 1 – Le symbole graphique « 1 » (le caractère ASCII hexadécimal 31) représente le chiffre un. On doit distinguer ce caractère de la lettre romaine minuscule « l » (le caractère ASCII hexadécimal 6C) et de la lettre majuscule « L » (le caractère ASCII hexadécimal 49) dans les exemples ou les textes.
- | – Le symbole graphique « | » représente un caractère de remplissage dans les exemples MARC. Lorsque ce graphique paraît dans la marge de gauche, il indique les parties de texte du présent document auxquelles des modifications ont été apportées.

NORMES ET AUTRES DOCUMENTS CONNEXES AU PRÉSENT FORMAT

Le *Format MARC 21 pour les données de classification* devrait être utilisé de concert avec les normes suivantes ainsi que la documentation connexe. Lorsqu'une norme s'applique à des données dans des zones particulières du format, les zones sont inscrites entre parenthèses après la citation.

Systemes de classification

Classe FC – Une classification pour l'histoire du Canada. Ottawa, Bibliothèque et Archives Canada
Classe PS8000 – Une classification pour la littérature canadienne. Ottawa, Bibliothèque et Archives Canada
 Dewey, Melvil. *Classification décimale Dewey et index.* Montréal, Éditions ASTED
 Dewey, Melvil. *Dewey Decimal Classification and Relative Index.* [Dublin, Ohio, OCLC, Inc.](#)
Library of Congress Classification (LCC)
LC Classification Additions and Changes
 Classification de la Bibliothèque nationale de Médecine (NLM) National Library of Medicine. *National Library of Medicine Classification.* Washington : vendu par le Supt. of Docs., U.S.G.P.O.
Classification décimale universelle. [Liège : Éditions du CEFAL](#)
[Universal Decimal Classification. The Hague, Universal Decimal Classification Consortium](#) [également publié dans d'autres langues et différentes éditions]

Normes nationales et internationales :

Les publications de l'ISO sont disponibles auprès de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) (www.iso.org) et de ses agents

Les publications de l'ANSI/NISO Z39, auprès de la *National Information Standards Organization* (NISO) (www.niso.org).

- *Format pour l'échange d'information* (ISO 2709) et *Bibliographic Information Interchange* (ANSI/NISO Z39.2)
- *Code pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions : Partie 2 : Codes pour les subdivisions de pays* (ISO 3166-2)
- *Numéro international normalisé des livres (ISBN)* (ISO 2108)
- *Numéro international normalisé de la musique (ISMN)* (ISO 10957)
- *Code international normalisé d'enregistrement (ISRC)* (ISO 3901)
- *Numéro international normalisé des publications en série (ISSN)* (ISO 3297) (ANSI/NISO Z39.9)
- *Représentation de la date et de l'heure* (ISO 8601)
- *Serial Item and Contribution Identifier (SICI)* (ANSI/NISO Z39.56)
- *Numéro international normalisé des rapports (ISRN)* (ISO 10444)
- *Standard Technical Report Number and Description* (ANSI/NISO Z39.23)

Introduction

Documentation en français disponible en ligne sur le site du MARC 21

Les dernières versions imprimées des formats MARC 21 en français ont été publiées pour la dernière fois en 2013 et depuis. Toutes les modifications aux différents formats sont maintenant disponibles en ligne en version PDF sur le site du MARC 21 (www.marc21.ca) et ce, de façon à permettre à quiconque d'obtenir gratuitement une version imprimée afin de compléter leur manuel de normes.

[Spécifications MARC 21 pour la structure des notices, les jeux de caractères et le média d'échange](#)

[Format MARC 21 pour les données bibliographiques](#)

[Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité](#)

[Format MARC 21 pour les données sur les fonds](#)

[Format MARC 21 pour les données de classification](#)

Seules les mises à jour de la publication suivante sont offertes sur le site canadien du MARC 21.

[Format MARC 21 sur les renseignements communautaires](#)

Normes MARC et autres publications connexes :

La distribution mondiale des publications suivantes se fait auprès de :

Library of Congress. Cataloging Distribution Service
Washington, DC 20541 USA

[MARC 21 Specifications for Record Structure, Character Sets, and Exchange Media](#)

[MARC Code List for Languages](#)

[MARC Code List for Organizations](#) (remplace Symbols of American Libraries)

[MARC Code Lists for Relators, Sources, Description Conventions](#)

[MARC 21 Concise Formats](#) (les 5 formats en versions abrégées)

[MARC 21 LITE Bibliographic Format](#)

[MARC 21 Format for Authority Data](#)

[MARC 21 Format for Bibliographic Data](#)

Subject Cataloging Manual: Classification

Subject Cataloging Manual: Shelflisting

Subject Cataloging Manual: Subject Headings

Documents en français disponibles en ligne sur le site de Bibliothèque et Archives Canada

[Codes de langues MARC](#)

[Codes de pays MARC](#)

[Codes de régions géographiques](#)

[Codes de relations](#)

[Codes sources pour les conventions de description](#)

[Codes sources et termes](#)

[Codes des organismes](#)

[Sigles et politiques de prêt entre bibliothèques au Canada](#)

GESTION DE LA DOCUMENTATION

Le *Format MARC 21 pour les données de classification* est préparé par le *Network Development and MARC Standards Office, de la Bibliothèque du congrès*, en collaboration avec Normes, de Bibliothèque et Archives Canada et le *Bibliographic Standards and Systems de la British Library*. Veuillez faire parvenir

vos questions concernant le contenu du présent document à l'une des organisations suivantes :

Network Development and MARC Standards Office
Library of Congress
101 Independence Avenue, S.E.
Washington, DC 20540-4402, USA
Télécopieur : +1 (202) 707-0115
Courriel : ndmso@loc.gov

Normes
Bibliothèque et Archives Canada
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0N4
Canada
Télécopieur : +1 (819) 934-4388
Courriel : marc21@bac-lac.gc.ca

Bibliographic Standards and Systems
The British Library
Boston Spa Wetherby
West Yorkshire LS23 7BQ, Royaume-Uni
Télécopieur : +44 (0) 1937 546586
Courriel : bss-info@bl.uk

Le *Format MARC 21 pour les données de classification* présente chaque zone séparément afin d'en faciliter la mise à jour.

Lorsque les mises à jour seront disponibles, l'annonce en sera faite par l'entremise du site Web des Normes MARC de Bibliothèque et Archives Canada (www.marc21.ca) ainsi que par les listes de diffusions électroniques et les communiqués de presse à l'intention des représentants de presse des bibliothèques. Ceux et celles qui achètent le premier volume de base seront également avertis.

[Page blanche]